

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : EXPLOITATION DU CHALET DE LA POUDRIÈRE POUR LES ANNÉES 2025 ET SUIVANTES : DÉSIGNATION DE L'EXPLOITANT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC (3.5)

**L'an deux mille vingt-quatre, le 04 novembre à 18 heures 30**, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur **Patrice DUNAND, Maire**.

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de conseillers présents : 27

Nombre de conseillers votants : 33

Date de convocation du Conseil : **25 octobre 2024**

Date d'affichage de la convocation : **25 octobre 2024**

**Présents :** Monsieur DUNAND (maire), Mesdames COURT, GILLET, VANEL-NORMANDIN, ZELLER et Messieurs PELLÉ, VENARRE, CRUYPENINCK, IVANEZ, DESAY (adjoints), Mesdames COSSARD, ASSENARE, CETTIER, GIET, HUSSON, LUZZI, GARNIER-SIMON, CHARRE et Messieurs ROBBEZ, CADOUX, LEVITRE, MOLINAS, DUVILLARD, PELLETIER, SIGAUD, VAN VAEREMBERG, BOCQUET (conseillers).

**Pouvoirs :**

Mme DA SILVA DIAMANTINO donne pouvoir à Mme LUZZI,

Mme VUILLIOT donne pouvoir à Mme COSSARD,

Mme REYGROBELLET donne pouvoir à Mme CETTIER,

M. MAZET donne pouvoir à M. MOLINAS,

M. DANGUY donne pouvoir à M. CRUYPENINCK,

M. JUILLARD donne pouvoir à Mme GARNIER-SIMON.

Secrétaire de séance élue à l'unanimité : Madame Dominique COURT.

Le conseil municipal,

**VU** le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.1311-5 ?

**VU** le code général de la propriété des personnes publiques et notamment ses articles L2121-1 et suivants,

**CONSIDÉRANT** l'échéance au 31 décembre 2024 de la convention actuellement en vigueur d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public (AOT) pour l'exploitation du chalet de la Poudrière,

**CONSIDÉRANT** la procédure d'appel à candidatures publiée du 26 août au 27 septembre 2024, pour la désignation d'un exploitant à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025,

**CONSIDÉRANT** le rapport et le tableau d'analyse des offres eu égard aux critères de sélection figurant au dossier d'appel à candidatures,

**SUR PROPOSITION** des membres de la commission « Économie locale » réunis le 16 octobre 2024,

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ATTRIBUE** l'exploitation du chalet de la Poudrière sous la forme d'une d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public (AOT), à l'EURL CV représentée par son gérant M. Antonio COLICCHIO,
- **APPROUVE** le projet de convention ci-annexé d'Autorisation d'Occupation Temporaire du domaine public,
- **ARRÊTE** le montant de la redevance mensuelle fixe à 600€ HT révisables, TVA en sus, et celui de la part variable comme suit, pour tout chiffre d'affaires annuel supérieur à 130.000 euros HT : (chiffre d'affaires annuel HT – 130.000€) X 5%,
- **AUTORISE** Monsieur le maire ou un adjoint délégué à signer la convention ci-annexée ainsi que tous documents s'y rapportant.

Mesdames GARNIER-SIMON, CHARRE et Messieurs BOCQUET, JUILLARD (par procuration) se sont abstenus.

La secrétaire de séance,  
**Dominique COURT**



Le maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, télétransmise à la Sous-Préfecture de Gex le 07 novembre 2024 et publiée sur le site internet de la ville de Gex le 07 novembre 2024.

Pour copie conforme,  
Fait à Gex, le 05 novembre 2024.

Le maire,  
**Patrice DUNAND**



Envoyé en préfecture le 07/11/2024

Reçu en préfecture le 07/11/2024

Publié le

ID : 001-210101739-20241105-2024\_128\_DEL-DE

